



VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES

LE JOURNAL OFFICIEL

DE LA GARENNE-COLOMBES
NUMÉRO 57 – Avril 2008

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2008

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 21 mars 2008.

I – Administration générale

Finances

- 1.1 - Société d'Economie Mixte de La Garenne-Colombes : garantie d'emprunt – réhabilitation d'un immeuble et création de sept logements au 3 rue Alsace-Lorraine
- 1.2 - Convention de financement entre la Ville de La Garenne-Colombes et la paroisse protestante luthérienne pour la réfection de l'électricité du temple
- 1.3 - Budget primitif 2008 - débat d'orientation budgétaire

Ressources humaines

- 1.4 - Personnel communal - modification du tableau des emplois

II – Services techniques

Urbanisme

- 2.1 - Acquisition d'un appartement (lot 46) et deux caves (lots 13 et 14) sis 33 boulevard National, cadastrés section D n° 268 pour 1023 m², appartenant à M. et M^{me} Busquet de Caumont

Bâtiments communaux

- 2.2 - Désaffectation, déclassement des ouvrages publics communaux, sis 20 rue de Châteaudun, cadastrés L89

III - Divers

- 3.1 - Information – présentation du projet Belgique-National
- 3.2 - Décisions
- 3.3 - Questions orales

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 20 heures 35, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mes chers collègues, je vous propose de débiter la séance.

Je vous donne les délégations de vote : M. de Boutray à M^{me} Juvin-Marleix, M. Chaillet à M^{me} Margaria, M. Graux à M^{me} Lioret, M^{me} Fommarty à M^{lle} Haberah, M. Ballin à M^{me} Kalfon, M^{me} Vaussoué à M^{me} Vingerling, M. Citerne à M. Barraquand, M^{me} Thimel à... M^{me} Thimel vient d'entrer.

Voilà pour les délégations de vote. Je vous propose de désigner notre secrétaire de séance : M^{lle} Haberah est candidate.

D'autres candidats ? Personne.

Mes félicitations.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 21 mars 2008.

M. le Maire

Des remarques particulières ? Non ?

Pardon ! Bonsoir, Monsieur Conway, je vous en prie. Vous avez la parole.

M. Conway

C'est juste pour signaler qu'il y a erreur sur le vote sur la création des trois postes d'adjoint de quartier où j'avais voté « pour » et non pas « contre ».

M. le Maire

D'accord. Donc, nous corrigerons.

Cette correction mise à part, pas d'opposition ? Non. D'accord, merci.

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, M. DUBOIS, M. CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mlle HABERAH, Mmes LIORET, KALFON, M. GRAUX, Mme FOMMARTY, M. BALLIN, Mme VAUSSOUÉ, M. PINTA, Mme VINGERLING, M. BARRAQUAND, CITERNE, Mme de BELLABRE, M. POUILLY, Mme THIMEL, M. BUTET, Mme GAILLABAUD, M. CONWAY.

4 voix contre : M. MACE, Mme BAVCEVIC, M. BILLARD, Mlle NATUREL.

M. le Maire

Le point suivant est présenté par vous, Madame Labrousse.

I – Administration générale

Finances

1.1 - Société d'Economie Mixte de La Garenne-Colombes : garantie d'emprunt – réhabilitation d'un immeuble et création de sept logements au 3 rue Alsace-Lorraine

M^{me} Labrousse

Oui, Monsieur le maire. Merci.

Il s'agit de garantir à hauteur de 80 % un emprunt de 700 000 euros contracté par la SEM de La Garenne-Colombes pour réhabiliter un immeuble et la création de sept logements au 3 rue Alsace-Lorraine. Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir adopter cette garantie.

M. le Maire

Merci, Madame Labrousse.

Est-ce qu'il y a des remarques particulières ?

Vous avez des formules cabalistiques de prévision des prix derrière que je ne vous lirai pas.

M^{lle} Naturel

Monsieur le maire, mes chers collègues, je vous remercie de me donner la parole et de m'accorder votre attention pour cette première intervention au Conseil Municipal.

Nous sommes favorables à l'obtention de ce prêt par la SEM de La Garenne-Colombes pour la réhabilitation d'un immeuble existant afin de créer sept logements.

Comme vous le savez, nous avons soutenu durant la campagne l'élargissement de l'offre locative dans le domaine privé, lors de rénovations d'immeubles anciens, en conventionnant les loyers. En effet, les logements aidés classiques de référence (PLUS) favorisent l'accès aux logements sociaux à un plus grand nombre de salariés. Les logements plus sociaux, c'est-à-dire plus aidés (PLAI) sont spécialement réservés à des familles en difficulté ou à faibles ressources. Et enfin, les logements aidés intermédiaires et sociaux (PLI, PLS), quant à eux, sont des logements dont le plafond de ressources est le plus haut et un grand nombre de salariés ne peuvent y accéder. Évidemment, entre un logement PLUS et un logement PLS, ce n'est pas la même chose !

La loi en matière de logement de type PLUS est la plus forte, nous le savons tous. Beaucoup de nos concitoyens pourraient y avoir accès, notamment les familles aux revenus modestes, et, au-delà, aux revenus moyens, et aussi les jeunes. Or, le nombre de ces logements est notoirement insuffisant à La Garenne-Colombes.

Tout ceci m'amène à faire deux demandes.

Premièrement, pourriez-vous nous faire connaître la valeur locative de ces nouveaux logements ?

Deuxièmement – et là, je réitère une demande faite durant l'ancienne mandature par mes collègues –, avez-vous l'intention d'instaurer une commission transparente et pluraliste des logements sociaux, comme cela se fait déjà dans de nombreuses villes, de droite comme de gauche ? Je vous rappelle également qu'aucun membre de l'opposition n'a eu la possibilité de siéger au Conseil d'Administration de la SEM à La Garenne-Colombes.

Merci de votre réponse.

M. le Maire

Merci, Mademoiselle. Toutes mes félicitations d'abord pour cette première prise de parole.

Le devenir de cet immeuble, c'est un immeuble qui ne sera pas conventionné, comme la plupart des appartements de la SEM. Je vous l'apprends : la plupart des appartements de la SEM de La Garenne-Colombes ne sont pas conventionnés et ont des loyers qui varient en fonction du coût d'acquisition de l'immeuble et en fonction de la nécessité d'amortissement plus ou moins rapide ; et on calcule le prix à rebours.

Là, on sera probablement, vu les premières estimations, pour un amortissement aux alentours de 30 ans, de mémoire, on devrait être aux alentours de 15, 16 euros le mètre carré, mais il n'y a pas de conventionnement.

Donc, de toute façon, cela ne passe pas en commission dite de logement social et la Ville de La Garenne-Colombes n'a quasiment pas de logements sociaux en propre. Et ce sont les commissions des propriétaires bailleurs, HLM, dans lesquelles nous ne siégeons pas nous-mêmes, qui disposent des appartements pour lesquels nous avons des droits à réservation. Nous sommes tenus de proposer trois noms systématiquement.

Donc, il n'y a pas à proprement parler de commission communale d'attribution de logements sociaux, puisque nous ne sommes pas propriétaires des logements sociaux. Nous avons des droits de réservation.

Voilà. Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions sur ce point ?

Monsieur Macé, bonsoir.

M. Macé

Monsieur le maire, mes chers collègues, la remarque de notre collègue Adélaïde Naturel concernait évidemment les dossiers aussi bien que vous présentez dans les différents organismes d'HLM, où il y a évidemment un choix que vous effectuez. Aujourd'hui, vous avez raison que la loi a été modifiée, qu'il faut présenter trois dossiers ; que, deuxièmement, des dossiers présentés, en particulier pour les logements de la SEM La Garenne-Colombes, où, là, il y a une attribution directe de la part de la Ville.

Donc, la constitution d'une commission pluraliste d'attribution des logements sociaux, comme pour les places de crèche, d'ailleurs – on rentre dans cette même logique –, est d'autant plus justifiée que des dossiers sont effectivement envoyés par la Ville et donc que vous effectuez des choix sur dossier, j'imagine, avec des critères que malheureusement nous ne connaissons pas, et c'est la raison pour laquelle nous demandons instamment, depuis maintenant de nombreuses années, l'instauration de cette commission d'attribution des logements sociaux.

Tout simplement, on peut prendre des exemples autour de nous ou au niveau de la Ville de Paris, où, quand Bertrand Delanoë a été élu en 2001, c'est ce qu'il a fait, et c'est ce qu'il continue d'ailleurs de faire, et c'est notre demande pour la Ville de La Garenne-Colombes tout simplement.

M. le Maire

C'est probablement ce qu'il y a à Clamart.

Merci.

Pas de remarques particulières ? D'autres questions ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : unanimité

Adopté à l'unanimité.

Merci.

1.2 - Convention de financement entre la Ville de La Garenne-Colombes et la paroisse protestante luthérienne pour la réfection de l'électricité du temple

M. le Maire

Il y a des travaux à 33 000 euros hors taxes pour refaire l'électricité du temple. Nous partageons cette somme sur la base de deux tiers/un tiers entre La Garenne-Colombes et Courbevoie, Courbevoie se réservant les deux tiers, 26 000 euros, et nous 13 176,11 euros TTC pour l'entretien de cet édifice de culte.

Des remarques ? Des questions ? Tout le monde est d'accord pour mettre l'électricité, Fiat Lux, dans le temple ?

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : unanimité

Adopté à l'unanimité.

Merci d'apporter un peu de lumière dans un lieu de culte !

1.3 - Budget primitif 2008 - débat d'orientation budgétaire

M. le Maire

C'est le DOB. Vous avez reçu, j'espère – c'est d'ailleurs certain ! –, un certain nombre de documents, en particulier des éléments informatifs sur le budget, sur le projet de budget. Le règlement intérieur spécifie, de mémoire, que chacune des listes a un quart d'heure, à le temps qu'il faut pour faire une déclaration.

Je suppose, Monsieur Conway et Monsieur Macé, que vous voulez prendre la parole chacun sur le sujet ?

M. Conway

Oui.

M. Macé

Entre autres.

M. le Maire

Comment voulez-vous que nous fassions ? Je prends la parole et vous la prenez après ?

Nous, pour le groupe de la majorité, avec la majorité, il y a M. Houtart qui dira un mot.

Si vous le voulez bien, je vous présente les orientations budgétaires de l'Exécutif et puis chacun, ensuite, vous prenez la parole. On fait comme cela ? Allez !

Bien. Mes chers collègues, le budget primitif pour 2008 s'équilibrerait à presque 44 millions d'euros en fonctionnement et un peu moins de 32 millions d'euros en investissement, c'est-à-dire un budget de l'ordre de 75 virgule quelque chose millions d'euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement seraient, par rapport au budget primitif de l'année dernière, en progression de 7,6 %. Les recettes réelles s'établiraient à 41,2, une progression de 4,3 %.

Les dépenses de fonctionnement se décomposent en charges à caractère général, aux alentours de 15 millions, en charges de personnel, aux alentours de 19 millions, et il y a une augmentation prévisible de 8 %. Sur ces 8 %, on peut imaginer qu'il y ait la moitié pour le GVT et le reste pour les créations de postes, en particulier sur les crèches, puisque nous avons un besoin de créations de crèches, et sur les renforcements dans quelques services qui en avaient besoin.

Nos charges financières doublent par rapport à 2007, puisque nous avons les premières annuités de prêts qui avaient été encaissées en 2007 et que vous aviez votées, pour 3,5 millions d'euros.

En fonctionnement, les recettes, c'est :

- 64 % les impôts et taxes ;
- 25 % les dotations et subventions ; en augmentation, les dotations et les subventions, de 4,7 %, donc nous faisons appel de manière significative en plus à la générosité des collectivités territoriales ou même de l'État parfois ;
- et 11 % de produits des services et de gestion courante.

En ce qui concerne la fiscalité locale, l'objectif est toujours de se trouver parmi les Villes les moins imposées des Hauts-de-Seine.

En ce qui concerne la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, le produit attendu, nous l'avons estimé à 3,4 millions pour une dépense – c'est formidable ! – de 3,4 millions, ce qui nous met évidemment à l'équilibre.

La DGF, la dotation globale de fonctionnement, ne progresse pas autant que nous pourrions le souhaiter, 1,13 %. Quant à la taxe additionnelle sur les droits de mutation, je vous proposerais de l'estimer très prudemment et ce sera un élément qui éventuellement nous donnera de bonnes surprises. On l'estimera aux alentours de 1,6 million, alors que nous avons touché près de 2 millions d'euros en 2007.

Enfin, avec le budget que je vous proposerai, nous tenterons de dégager un autofinancement avec un objectif de plus de 5 millions d'euros, un objectif qu'on peut se fixer raisonnablement, avec un autofinancement qui progresserait d'une manière significative : il faut se fixer 5 à 10 % d'augmentation de l'autofinancement par rapport à 2007, l'objectif étant de financer une part importante, 25 %, des dépenses d'équipement.

En investissement, on peut imaginer avoir une augmentation des dépenses d'investissement, compte tenu des projets importants que nous avons. L'année dernière, c'étaient 21 millions d'euros et on peut avoir un objectif de l'ordre de 22 ou 23 millions d'euros.

Parmi les dépenses d'investissement, il faudra dépenser environ 2 millions pour les études, 7 millions pour les acquisitions foncières et le reste pour les acquisitions de mobilier et de matériel.

Sur les travaux, il y aura une partie importante de la médiathèque, de l'ordre de 2 millions d'euros, qu'il faudra prévoir, une partie pour le Centre Technique Municipal, avec des travaux qui ont lieu là-bas, 1 million d'euros.

Nous fixons toujours l'objectif d'avoir une dépense d'investissement dans les écoles importante ; l'année dernière, nous étions de l'ordre de 1 million d'euros. Il y a trois ans, de l'ordre de 700 000 euros. On se fixe cet objectif de 700 000 à 1 million d'euros de dépenses d'entretien lourd des écoles.

La voirie sera un objectif également important, puisque nous avons des projets importants ; 4 millions pour la voirie, l'éclairage public et les espaces verts sont prévus.

Enfin, une dépense est prévue pour le cimetière, puisqu'il y a quelques travaux à faire. L'estimation est de l'ordre de 350 000 euros.

Les recettes réelles d'investissement se situeraient à 20,7 millions d'euros, incluant un recours de 7,1 millions d'euros – c'est un emprunt d'équilibre, bien entendu –, contre 8,05 en 2007. Des recettes de FCTVA à 650 000 euros, de PLD à 780 000 euros et, enfin, je souhaite, pour la meilleure information de notre assemblée, que soit retracé dans un document, que nous baptiserons « programmation pluriannuelle d'investissement », l'ensemble des opérations programmées pour la durée du mandat. Donc, il y aura un travail à faire durant cette année sur ce programme pluriannuel d'investissement et ce document fera l'objet d'une présentation en séance annuelle : une première séance où nous en discuterons, nous inscrirons, et, chaque année, le document reviendra en séance et nous discuterons de l'état d'avancement des travaux en disant : « Voilà, là, nous sommes allés plus vite ; là, nous sommes allés en retard. Nous avons tel ou tel engagement nouveau qu'il nous faut inscrire. » Bref, je vous propose, parallèlement au budget, d'avoir ce document qui sera un document politique important de transparence sur la programmation pluriannuelle d'investissement.

L'idée générale – je crois que chacun a compris –, c'est que les élections municipales permettent de recadrer les légitimités politiques et, à partir du moment où les Garennois ont donné leur confiance au programme que nous avons présenté, le budget que je vous présenterai sera un budget qui à la fois sera évidemment en continuité avec le précédent mandat et à la fois commencera à mettre en œuvre les mesures pour lesquelles la majorité a été élue. C'est pour cela que le budget d'investissement reste un budget extrêmement important.

Nos orientations pour l'année prochaine, c'est à la fois un meilleur service pour les Garennois et à la fois une modernisation des services, avec une modernisation des outils de travail.

Le service, c'est parce que... l'accueil à la petite enfance : sachez que nous allons mettre en place le prélèvement automatique, qui est désormais opérationnel et je crois que cela fonctionne bien, et qui facilitera la vie quotidienne des familles. L'objectif également est d'optimiser le fonctionnement des établissements recevant des petits enfants et le taux d'occupation est un critère qu'il faut suivre avec intérêt. Ce taux d'occupation est en constante augmentation, malgré les difficultés de recrutement du personnel de petite enfance, et vous savez combien il est difficile de recruter, dans un pays qui a près de 2 millions de chômeurs, des gens à des postes qui sont pourtant très précieux ! Tout cela est très paradoxal, mais c'est ainsi ! Et nous avons pourtant, malgré cela, et avec l'aide des élus en charge des services, augmenté notre taux d'occupation dans les crèches.

Les travaux pour la nouvelle crèche des Champs-Philippe et la procédure de délégation publique vont être lancés dans les mois qui viennent. Je vous annonce que je vous proposerai une délégation de service public pour cette nouvelle crèche des Champs-Philippe, compte tenu du bon résultat... n'est-ce pas, Claudine Labrousse ?

M^{me} Labrousse

Tout à fait !

M. le Maire

... de la crèche Voltaire qui est ainsi gérée. Et une enveloppe financière a également été affectée pour l'acquisition éventuelle d'appartements susceptibles d'accueillir des micro-crèches, puisque c'était un engagement que nous avons pris, l'idée étant d'accueillir dans un appartement des micro-crèches de neuf berceaux qui seraient réparties un peu partout dans La Garenne-Colombes. Si nous pouvions dès cette année nous lancer dans la prospection de ces appartements – parce qu'il faut qu'ils répondent à un certain nombre de critères, d'accessibilité en particulier – je crois que ce serait très bien. L'acquisition de berceaux au sein de structures privées est également à l'étude ; c'est une piste supplémentaire qu'il ne faut pas négliger.

Le deuxième point, c'est que la qualité de l'accueil, qui a vu la Ville être certifiée Qualiville – je vous rappelle que nous sommes la deuxième Ville, après Boulogne, à avoir été certifiée en termes de qualité de l'accueil, la quatorzième Ville en France à avoir été certifiée en termes de qualité de l'accueil –, va être élargie au service scolaire, à l'urbanisme et aux ressources humaines. D'ailleurs, les ressources humaines qui sont aujourd'hui dirigées par Marie-Hélène Ballin. L'état-civil était hier dirigé par Marie-Hélène Ballin, ce qui va évidemment nous faciliter les choses, M^{me} Ballin a bien managé cette affaire.

À cette démarche de qualité de l'accueil, s'ajoute la présence prochaine sur les marchés de la ville, samedi et dimanche, – là aussi, c'est un engagement que nous avons pris – d'une antenne mairie. L'antenne mairie consistera à ce qu'un des adjoints au maire et un fonctionnaire de la mairie puissent accueillir les Garennois sur ces mairies mobiles, pour leur donner des conseils ou des indications sur des questions qu'ils pourraient avoir à poser. Ce serait une mairie mobile sur les marchés samedi et dimanche au centre et aux Vallées. Les administrés pourront donc effectuer un certain nombre de démarches de base, un peu comme celles qui sont réalisées aujourd'hui dans le hall de la mairie, mais aussi retirer, par exemple, des sacs de déchets verts et plus généralement effectuer toute démarche qui sera transmise, si elle ne peut pas être instruite immédiatement, aux services de cette mairie, de ce bâtiment, dès le lundi matin.

Troisième point, c'est la sécurité, puisque là aussi cela fait partie de l'engagement important. Nous avons prévu le recrutement de quatre policiers municipaux et ces policiers municipaux ont pour mission d'assurer une présence plus visible, c'est la prévention, dans les rues de La Garenne-Colombes. Ils travailleront sous l'autorité d'un élu maintenant qui est en charge de ce domaine, qui est Arnaud Houtart.

Le déménagement de la police municipale dans les nouveaux locaux de la rue de l'Aigle se tiendra probablement à la rentrée de septembre, octobre. N'est-ce pas, Monsieur Sire ?

M. Sire sourit chaque fois que je lui demande des délais. Je ne sais pas si c'est de l'ironie ou... c'est de l'approbation réelle ? Non ?

M. Sire

C'est de l'approbation réelle !

M. le Maire

C'est de l'approbation réelle !

Mais en attendant, la police municipale se voit installée dans les locaux de l'ancien restaurant la Belle Époque, situé en face de la future médiathèque. Oui, l'ancien restaurant en face de la future médiathèque, il faut suivre un peu les tendances de temps ! La police municipale sera là pendant quelques mois, en attendant que la rue de l'Aigle soit propre à leur accueil.

La sécurité, c'est évidemment aussi l'éclairage public. Nous allons nous attaquer à quelques endroits un peu sombres, et il y en a beaucoup, j'en conviens, mais comme il faut bien commencer : il y a la rue du Château, probablement l'avenue Foch. Et puis, il est prévu également de faire les travaux de la rue du Moulin-Bailly en collaboration avec Bois-Colombes. Cette rue du Moulin-Bailly fait partie de ces rues qui ont connu une amélioration considérable durant ces six ou sept dernières années. Et il reste un dernier tronçon à faire et ça y est, nous allons le budgétiser cette année parce que nous sommes d'accord avec Bois-Colombes sur la nature des travaux à réaliser. Nous en avons parlé la fois dernière au Conseil.

Sinon, je vous ai parlé des bâtiments scolaires, qui font l'objet d'une attention particulière. On peut donc se fixer cet objectif de 700 000 à 1 million d'euros de travaux d'entretien... de gros entretiens ; je pense en particulier au remplacement des huisseries et puis peut-être aussi à l'aménagement d'un accès particulier côté maternelle Marsault, puisque vous savez que les deux écoles, maternelle et élémentaire, ont une entrée commune et il est envisagé d'organiser cela un petit peu différemment.

Voilà, mes chers collègues, sur la notion de services.

Sur la notion de modernisation, là aussi, on peut prendre les exemples un peu à droite et à gauche. Je citerai cinq projets.

D'abord, le projet Belgique-National, dont nous allons parler tout à l'heure et dont je vous parlerai plus en détail en fin de séance. C'est toute la ville qui bénéficiera d'une restructuration profonde du boulevard National, de l'arrivée du T2 à Bray* et de la reconstruction, du projet architectural de Norman Foster, un architecte en charge du projet.

Le deuxième exemple de modernisation, c'est le début des travaux de la médiathèque et de l'école Jerphanion qui illustrent la modernisation à la fois à travers une architecture que l'on espère à la fois sage et ambitieuse mais aussi un mode de gestion moderne, puisque l'école est construite sous un mode de BEA et la médiathèque est traitée sous une forme d'architecture HQE, ce qui témoigne de notre volonté de modernisme ou de modernité ; je ne sais pas comment on dit !

En matière informatique, la gestion de notre système d'information a été externalisée. Elle est confiée à un prestataire qui a une obligation de résultat pour maintenir notre système en activité. Pour assurer un service optimisé au maximum, il importe de revoir l'architecture du système, afin que celle-ci garantisse une reprise d'activité la plus courte possible en cas d'interruption, compte tenu de l'importance des services que nous avons à gérer. C'est la raison pour laquelle nous allons consacrer environ 500 000 euros au renouvellement des serveurs, à la modernisation de toute notre structure informatique, dont 100 000 euros environ seront consacrés à la refonte du site Internet, la création d'un intranet et 100 000 euros à l'équipement de matériels et de logiciels.

Quatrième exemple, les travaux d'accessibilité de la maison de Jean-Pierre Raynaud, le Mastaba, qui seront achevés bientôt, juin 2008. Nous pourrions mettre en place une politique culturelle dont nous pourrions débattre quand nous serons dans les starting-blocks sur ce sujet. Jean-Pierre Raynaud a accepté, comme vous le savez, de participer à la vie du Mastaba. Il y a donc une belle carte à développer là-dessus.

Enfin, cinquièmement, je n'oublie pas l'externalisation géographique de notre Centre Technique Municipal. Les travaux vont être entrepris dès cette année. C'est effectivement le manque de disponibilités foncières qui nous a conduits à acquérir un bâtiment à Bezons, ce qui montre que l'on peut installer un équipement municipal hors de son territoire. Je prendrai l'exemple de la Ville de Neuilly-sur-Seine qui a installé une partie de son Centre Technique Municipal, la voirie et les espaces verts, presque à La Garenne-Colombes, en fait, au bout de la rue Jules Ferry, à Nanterre. Et c'est aussi pour nous la chance de repenser l'organisation, le fonctionnement du Centre Technique Municipal parce que je pense que la fonction publique moderne est une fonction publique qui réfléchit sur ses métiers et n'a pas seulement des objectifs de moyens matériels, mais bien un objectif d'optimisation des flux de production et de travail.

À la suite de l'audit qui a été réalisé en 2007, le recrutement d'un ingénieur, qui arrivera en juin, est le premier signe de cette réorganisation.

Je veux particulièrement, pour vous parler du CTM, encore une fois remercier toute l'équipe du CTM qui s'est associée aux travaux de réfection, en particulier quelqu'un qui est toujours très fidèle, qui est une cheville ouvrière importante du CTM et qui est toujours très présent, y compris au Conseil – il est bien là, j'ai vérifié ! –, c'est Jean-François Leclerc, pour tout le travail qui a été accompli chaque jour. Le CTM a été un élément important de la bonne organisation des élections. Je crois que tout le monde s'est félicité, tous les présidents de bureaux de vote et tous les candidats, du grand professionnalisme qu'a montré le personnel du CTM à l'occasion de ces élections.

Voilà, mes chers collègues, au-delà de quelques aspects techniques qui sont un peu austères, j'ai voulu vous proposer, à travers ce débat d'orientation budgétaire, pas seulement des chiffres, même si, évidemment, ils sont importants – là, je l'ai fait en première partie –, mais les principales orientations qui sont celles que nous vous proposerons lors de la prochaine séance, qui se retrouvent à la fois, et je le répète une dernière fois, autour des services à la population et autour de la modernisation du service public. Le service public moderne, celui qui n'est pas mis en cause, c'est celui qui sait s'adapter aux réalités modernes. Et c'est l'ambition que nous nous sommes donnée à La Garenne-Colombes et je veux encore une fois remercier tout le personnel communal pour cette volonté sans cesse répétée de mieux servir les Garennois.

Le réaménagement du rez-de-chaussée, ainsi que l'organisation des flux de travail différente par rapport à ce qui se faisait il y a quelques années montrent que les Garennois sont tout à fait satisfaits de ce qui a été fait et je remercie encore une fois le personnel pour contribuer ainsi à faire vivre cet esprit village qui fait de La Garenne-Colombes la ville à laquelle nous sommes attachés.

Je vous précise que la commission des finances se réunit lundi 7 avril à 18 heures de façon à analyser en détail le projet de budget primitif.

Au-delà, je vous propose, même si ce n'est pas très réglementaire, que tous les membres du Conseil Municipal qui le souhaitent et qui ne sont pas membres de la commission, compte tenu du fait qu'il y a une discussion budgétaire – c'est important – et qui le souhaitent, eux, sont invités à titre informel – donc, s'il y a des votes, ils ne voteront pas, mais ils pourront évidemment intervenir, comme tout le monde –, à être présents à cette commission.

Voilà, la commission des finances aura lieu à 18 heures. Si personne ne s'oppose à cette mesure audacieuse, je propose à tous les élus qui le souhaitent de venir à cette commission.

Voilà, mes chers collègues.

Je donne la parole à... Qui souhaite la parole ? Monsieur Macé ?

Monsieur Billard ? Je vous en prie.

M. Billard

J'ai une question et une remarque.

J'ai une question : dans les orientations que vous proposez, il est annoncé une diminution...

C'est sur les recettes de fonctionnement. Dans les orientations que vous proposez, il est annoncé une diminution des produits des services. Quelles sont les raisons de ces diminutions ? Sur quels postes principaux vous envisagez ?

M. le Maire

Je vous fais la réponse, mais peut-être pour les suivantes...

M. Billard

Globalement ?

M. le Maire

Non, mais, je peux vous répondre. C'est qu'est comparé le BP au BP. Ce qu'il faudra faire, c'est comparer le BP au CA.

En matière de recettes, vous savez, il y a un principe : c'est que la sincérité budgétaire n'exclut pas une sorte de prudence, en matière de recettes.

D'autres questions ?

M. Billard

Également, vous annoncez une majoration, aussi modeste soit-elle, des taux de taxes locales. Entre 2001 et 2007, on était quatrième, je crois, à La Garenne-Colombes dans ce... On ne va pas faire le hit-parade, mais ! Vous annoncez, dans les grandes orientations, une diminution de la base de taxe professionnelle.

M. le Maire

Oui.

M. Billard

Sur quels critères vous vous basez ?

M. le Maire

Sur les chiffres qui ont été donnés par les services de l'État, qui montrent une diminution du produit de la taxe professionnelle. Les raisons sont multiples, mais vous savez qu'il y a une des raisons, c'est la modification du mode de calcul depuis quelques années qui conduit les assiettes à être un petit peu plus vastes qu'elles ne l'étaient auparavant.

M. Billard

Il n'y a pas d'impact direct sur La Garenne-Colombes par rapport aux entreprises qui partent ?

M. le Maire

Non, mais il y a une diminution des recettes.

M. Billard

Oui, des recettes, mais pas par des entreprises qui partent. D'accord, OK !

Pour la taxe des ordures ménagères, on a noté quand même une hausse de 5 % en 2008 et cela fait quand même 25 % depuis 2001.

M. le Maire

Alors cela, Monsieur Billard, je dois vous dire que, à partir du moment où la société se fixe des objectifs de développement durable, de traitements les plus pertinents possibles des ordures, il ne faut pas s'étonner que le traitement de ces ordures soit de plus en plus cher. Vous le voyez, on a encore chargé la barque il y a un an, avec, vous le savez, le traitement des ordures électronique. Maintenant, on n'a plus le droit de jeter... Ce qui est très bien, d'ailleurs ! Et tout cela augmente le prix de la collecte et surtout du traitement.

Donc, nous sommes dans une société qui se met des objectifs très ambitieux de protection de l'environnement en particulier par le traitement de plus en plus performant des ordures. Tout cela se paie.

M. Billard

Dernier point, sur la dotation globale de fonctionnement sur l'année 2008 : en fait, il y a un nouveau calcul, si on a bien compris. La loi qui avait été instaurée par le Gouvernement Jospin indexait sur le contrat de croissance et de solidarité.

M. le Maire

C'est quoi cela, le contrat de croissance et de solidarité ? Je ne sais pas, c'est la première fois que j'entends cela !

M. Billard

Si. Il y avait une partie de la croissance qui était prise en compte sur l'indexation... L'indexation se faisait sur le taux de la croissance.

M. le Maire

La croissance nationale ? Type PIB ?

M. Billard

Oui. Cette modification de l'indexation se fait uniquement sur l'inflation, à partir de maintenant, dans le nouveau texte qui a été voté. Automatiquement, on a une dotation globale qui est plus défavorable. On peut regretter cette prise de décision.

M. le Maire

D'accord. C'est une question ?

M. Billard

Non, c'était juste une remarque. J'ai dit qu'il y avait question et remarque.

M. le Maire

Donc le Gouvernement Jospin, c'était... ? Comment vous l'appellez ? Parce que je ne l'ai pas noté. C'est ?

M. Billard

C'était « le contrat de croissance et de solidarité ».

M. le Maire

Le mot solidarité, c'était pourquoi ?

M. Billard

C'était la prise en compte de la croissance sur le taux d'inflation.

M. le Maire

Et la solidarité, c'était pourquoi ? Dans le mot « contrat de croissance et de solidarité », cela se rapportait à quoi ?

M. Billard

Il y avait la croissance et l'inflation, ce sont deux termes qui sont quand même économiquement connus.

M. le Maire

Vous me dites que c'est un contrat de croissance et de solidarité. Je m'interrogeais sur ce que signifiait le mot « solidarité ».

M. Billard

C'est la prise en compte justement de ces éléments qui tiennent compte, justement, du calcul.

M. le Maire

D'accord. C'est le taux de solidarité.

Très bien. Merci, Monsieur Billard.

D'autres questions ? D'autres interventions ou pas ?

Oui, Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

Quelques observations en ce qui concerne vos propositions, tout d'abord sur les dépenses de fonctionnement.

Une des orientations sur lesquelles nous sommes en désaccord, et qui ne va pas étonner les collègues qui siégeaient lors du précédent mandat, concerne la mise en place du quotient familial pour l'ensemble des prestations de la Ville.

Je constate qu'une nouvelle fois elles ne font pas partie de vos orientations.

Rappelons ici que 34 communes sur 36 du département ont instauré le quotient familial, que le Conseil Général le fait aussi en ce qui concerne les prestations de restauration dans les collèges, que la Région aussi le fait pour les lycées et que nous sommes sur cette question-là, avec Courbevoie d'ailleurs, les deux seules communes du département à ne pas l'appliquer. Je crois que la prise en compte, et on en a déjà discuté à de nombreuses reprises dans ce Conseil Municipal, des revenus permet à chacun d'accéder comme il se doit aux services publics.

Vous allez nous répondre qu'à La Garenne-Colombes, on prend en compte quand même les difficultés, qu'on reçoit les gens. Mais, comme tout, les critères simples avec une grille, approuvés par le Conseil Municipal, seraient bien préférables en termes de gestion.

En ce qui concerne une deuxième observation, et nous l'avons, nous, proposée dans le cadre des élections municipales, c'est une maîtrise de l'ensemble des dépenses de communication, de frais de réception et d'affranchissement. J'espère que le budget 2008 que vous nous proposerez lors du Conseil Municipal du 14 avril tiendra compte d'une maîtrise absolument à voir sur ce type de dépenses.

Ensuite, nous avons proposé qu'il y ait un plan d'économie d'énergie ambitieux, instauré sur l'ensemble des bâtiments municipaux permettant évidemment, d'une part, de réduire les dépenses de fluides, d'électricité et d'eau, et d'autre part, évidemment de préserver la planète d'une manière plus générale.

Enfin, et vous avez insisté sur ce plan-là : quelle politique vis-à-vis du personnel communal ? Lors du premier Conseil Municipal, j'avais rendu hommage au travail accompli par le personnel communal, qui fait un travail de professionnels, attentifs aux services à rendre aux Garennois. Je souhaiterais retrouver dans vos propositions, évidemment, tout d'abord l'axe de recrutement d'agents dans le cadre de la fonction publique territoriale, un plan de formation ambitieux pour les agents, au-delà de dire que la fonction publique doit s'adapter aux métiers d'aujourd'hui et de demain, ce qui se fait d'une manière courante – je crois que, ce soir, vous ne nous apprenez rien sur ce plan-là –, il est évidemment indispensable d'avoir un plan de formation des différents services municipaux et aussi de permettre à chacun d'évoluer dans sa carrière, aussi bien dans le cadre de la préparation des concours administratifs que des promotions et de permettre aux agents qui ne sont pas aujourd'hui titulaires dans les différents services municipaux de le devenir.

Enfin, je me permettrai de rappeler que je crois indispensable de créer les conditions nécessaires entre les élus et les agents d'un travail en toute sérénité.

En ce qui concerne maintenant les dépenses d'investissement, je me permettrai tout d'abord de vous rappeler nos propositions sur le déménagement du CTM à Bezons. Nous nous sommes déjà exprimés aussi à de nombreuses reprises sur cette question. Je crois que, quand vous dites qu'il y avait un problème foncier sur la ville pour le réimplanter sur la ville, je suis surpris, comme mes collègues, de constater que, quand on fait une ZAC représentant 20 % du territoire communal, il y a donc des opportunités foncières qui se libèrent. La preuve, c'est que vous nous proposez au fur et à mesure, ce qui est tout à fait normal dans le cadre de cette ZAC, des projets d'opérations immobilières ou d'opérations d'activité. Donc, on est bien dans une situation où, d'après nous en tout cas, il y avait des possibilités foncières. Qu'il faille restructurer le Centre Technique Municipal, peut-être ne plus le placer en centre-ville comme il y est, pourquoi pas, ce sont des questions qui peuvent être évidemment étudiées, mais nous croyons qu'il aurait pu rester à La Garenne-Colombes.

En ce qui concerne votre proposition d'aménagement paysager du cimetière, nous y souscrivons. Je vous rappelle que nous avons proposé, il y a aussi quelques années, ce type d'aménagement. J'espère que, dans l'aménagement que vous ferez, vous n'oublierez pas le bâtiment d'accueil, lieu public, qui, depuis 1999, en tout cas suite à la tempête, n'a pas été réparé. Je n'ose même pas parler de l'état des sanitaires du cimetière qui sont, on peut le dire, déplorables.

En ce qui concerne maintenant les équipements sportifs, j'espère qu'il y a une erreur dans votre document parce que vous nous proposez 100 euros de travaux. Je pense que tout le monde l'avait remarqué ! J'espère que c'est au moins 100 000 euros ! Sinon, Monsieur Dransart, vous n'allez pas pouvoir rénover les équipements sportifs qui en ont bien besoin. On avait tous noté 100 000 euros.

J'espère aussi que, dans vos différents projets de rénovation des espaces verts, vous n'oublierez pas non plus la rénovation du square Guy-Môquet. On avait aussi parlé précédemment de la nécessité de prévoir ce type de rénovation.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Qui veut prendre la parole ?

Allez-y, Monsieur Conway ?

M. Conway

Monsieur le maire, mes chers collègues.

Monsieur le maire, dans votre document remis, vous avez souhaité resituer d'abord le débat d'orientation budgétaire dans le contexte plus général de l'économie nationale. Vous ne l'avez pas repris ce soir, donc je ne m'étendrai pas sur cette présentation mais qui quand même repose sur les prévisions optimistes datant de septembre 2007. L'actualité récente, nous le savons tous, s'est chargée de les rendre obsolètes.

Après le vote désastreux de la loi en faveur – je cite – « du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat », c'est-à-dire ce que l'on appelle autrement « le paquet fiscal », que vous persistez à présenter comme une mesure positive bien qu'elle n'ait pas produit les effets escomptés, la France ne dispose plus d'aucune marge de manœuvre sur le plan financier et cela est extrêmement inquiétant dans un contexte international incertain. Loin d'atteindre 2,25 % comme vous le mentionnez, la croissance en 2008 ne devrait guère dépasser 1,7 %, tandis que le déficit budgétaire, lui, s'est établi finalement en hausse, aux environs de 2,7 % du PIB, et non en baisse, à 2,3 %.

Sur un plan plus garennois, je note que vous envisagez d'augmenter le taux des quatre taxes (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti et taxe professionnelle) ainsi que les bases fiscales, c'est-à-dire l'assiette de l'impôt.

Votre promesse de campagne – je cite – « maintenir un niveau d'impôts locaux parmi les plus bas du département » était habile. Je ne suis pas certain que les Garennois l'aient comprise ainsi, d'autant plus que l'année 2007 avait dégagé un excédent financier.

En ce qui concerne vos choix budgétaires, nous sommes frappés par l'absence flagrante d'axe politique fort. Votre projet se borne à lister un certain nombre de dépenses relatives à des travaux d'envergure, tout comme votre programme de campagne se limitait à un catalogue de propositions. Il manque l'essentiel, que vous devez à vos administrés : des perspectives claires pour l'avenir de notre ville.

Par ailleurs, dans votre document d'orientation budgétaire, seules apparaissent les dépenses d'investissement relatives aux équipements : médiathèque, centre aquatique, cinémas, écoles. Or, d'autres questions nécessitent des arbitrages budgétaires significatifs pour répondre à des besoins urgents, parfois bien cachés : les familles démunies, le manque de logement social, les logements insalubres, les personnes âgées isolées. Les grands chantiers ne se limitent pas à ceux, toujours visibles et flatteurs, de l'aménagement urbain. Ils concernent aussi la solidarité. Et ces chantiers-là doivent être mis en route sans délai pour que notre ville puisse préserver sa cohésion sociale. Ainsi, il nous semble urgent :

1/ d'investir dans la construction de logement social réparti sur tout le territoire communal, en finançant un quota de 20 % de logements sociaux dans chaque programme immobilier ;

2/ de mettre en place un véritable dispositif de solidarité auprès des personnes âgées isolées ;

3/ de créer un dispositif de soutien scolaire pour les enfants en grande difficulté ;

4/ enfin, de mettre en place le quotient familial afin d'aider les familles modestes à payer la cantine, l'étude, le centre de loisirs, ainsi que les activités sportives et culturelles.

Au sujet du quotient familial, je voudrais d'ailleurs ajouter un mot. Je pense qu'il faut arrêter d'associer l'établissement du quotient familial avec une augmentation automatique par une hausse des tarifs payés par les familles les plus aisées. La mise en place du quotient familial peut très bien être financée par la municipalité elle-même ; c'est un choix budgétaire à faire, c'est un choix de solidarité.

Sur le plan économique, La Garenne-Colombes a besoin d'ambition et de dynamisme. Il est impératif de susciter et d'accompagner l'implantation de nouvelles activités sur le territoire communal. Cela passe par un renforcement du service de développement économique municipal et une structuration des services proposés aux entreprises. Or, je constate que vous n'évoquez ce point à aucun moment.

En matière de culture et de loisirs, il faut bien sûr répondre aux nouveaux besoins d'équipements et aux aspirations légitimes des habitants qui souhaitent voir s'élargir la palette des activités qui leur sont proposées. Mais, pour nous, pas question pour autant de se lancer dans une course absurde et effrénée aux équipements. Compte tenu de la pénurie financière que vous évoquiez à l'instant, chaque investissement doit faire l'objet d'un arbitrage qui repose sur une étude sérieuse des besoins, en tenant compte des équipements de même nature disponibles alentour.

Ainsi, la rénovation de la piscine est incontournable, mais est-il vraiment judicieux d'investir dans un centre aquatique haut de gamme, alors qu'il en existe déjà un à Bois-Colombes et qu'un autre est en projet au Faubourg de l'Arche à Courbevoie ? Ne vaudrait-il pas mieux s'associer au financement d'un équipement voisin dans une perspective intercommunale ?

On peut aussi s'interroger sur la pertinence du projet appelé médiathèque, qui semble en fait répondre à plusieurs vocations : bibliothèque, auditorium, salle d'expositions, sans pour autant répondre à tous les besoins d'équipements culturels. Il faut avoir conscience que chacun de ces projets engage durablement notre Ville dans ses choix d'urbanisme.

Ainsi, la construction d'un auditorium de 150 places au sein de la médiathèque, rue de Châteaudun, entraîne la nécessité de créer des places de stationnement à proximité, ce qui générera une augmentation importante de la circulation automobile dans les petites rues du centre-ville, tandis qu'une localisation de cet auditorium, et un nombre de places peut-être plus important, pouvait se faire à la

salle des fêtes, par exemple, et cela serait compatible avec la construction d'un parking souterrain place de Belgique ou aux Champs-Philippe.

Concernant l'urbanisme toujours, les priorités doivent être clairement dégagées et hiérarchisées. La mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement va en ce sens et nous nous en félicitons. Nous souhaitons que ce plan pluriannuel permette à l'avenir un vrai débat et une large concertation autour des questions d'urbanisme, notamment à travers les conseils de quartier. C'est à cette condition que nous éviterons les mauvaises décisions prises à la hâte et les bricolages coûteux qui ne sont pas de vraies solutions.

Quitte à faire un peu de provocation, je me risque à dire, en effet, que si ce plan pluriannuel avait existé plus tôt et s'il avait effectivement permis cette concertation que j'appelle de mes vœux, certaines questions de bon sens auraient peut-être pu être posées à temps et certaines erreurs de programmation évitées.

Un seul exemple : pourquoi bâtir une maison de retraite boulevard de la République à un endroit où les résidents ne pourront même pas ouvrir leurs fenêtres à cause du bruit ? Pourquoi pas la médiathèque boulevard de la République et la maison de retraite rue de Châteaudun, au calme ?

D'autres questions se posent maintenant et doivent être traitées prioritairement. J'en citerai trois :

- le réaménagement programmé du foyer des arts et loisirs ; faut-il continuer à bricoler ce bâtiment, peu fonctionnel et non accessible aux personnes handicapées, ou faut-il envisager la construction d'un vrai conservatoire de musique et de danse ?

- le réaménagement de la place de Belgique, liée à l'arrivée du tramway ; cette opération est une opportunité qui ne se représentera plus et nous souhaitons que soit lancée rapidement une réflexion collective qui permette de rendre cette place à la fois plus conviviale et plus sûre. Et le point d'information de tout à l'heure va dans ce sens. Ce projet, nous en sommes conscients, serait générateur d'investissements importants, mais l'enjeu est essentiel : la place de Belgique, qui relie entre eux les différents quartiers, est un endroit stratégique à La Garenne-Colombes. Mieux l'aménager, c'est fluidifier la circulation dans la ville, atténuer la coupure entre quartiers nord et quartiers sud, entre les Champs-Philippe et le reste de la ville. C'est aussi sécuriser ce point de passage important vers les activités sportives et culturelles, d'une part, et vers les commerces et services du centre-ville, d'autre part.

- enfin, la question de l'eau ; il est urgent d'étudier une municipalisation de l'eau qui pourrait permettre aux Garennois de réaliser une économie de 30 à 40 % de leurs dépenses en ce domaine, de quoi compenser un peu l'augmentation des taxes locales. Or, cette municipalisation ne peut s'effectuer que dans le cadre d'une intercommunalité, exige aussi, comme vous le soulignez lors d'un précédent Conseil, la maîtrise d'un métier et doit donc être préparée de longues années à l'avance.

Comme vous pouvez le constater, nos priorités et nos choix sont différents, mais nous continuons à penser que la confrontation d'idées est salutaire et permet de se poser les bonnes questions avant qu'il ne soit trop tard. À ce titre, l'élaboration collective du plan pluriannuel – et je dis bien « l'élaboration collective » –, est à nos yeux une priorité absolue.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Monsieur Houtart ?

M. Houtart

Merci, Monsieur le maire.

Après ce sombre tableau, j'avoue que j'étais de bonne humeur, je le suis un peu moins ! J'ai presque envie de pleurer !

Je suis désolé, mais dans une confrontation, il faut dire les choses directement !

Nous, on ne voit pas du tout les choses de la même façon ! Cela vous étonnera peut-être...

M. Conway

Non, c'est la confrontation des idées.

M. Houtart

... mais c'est la confrontation, vous avez raison. Sinon, ce serait le contraire.

Moi, je pense que ce budget est tout à fait... Comme vous, je l'ai regardé, je l'ai étudié. Comme vous le savez, on a aussi une liberté de parole.

Je le trouve raisonnable, équilibré et dynamique. Parce que, depuis sept ans, depuis sept ans que nous sommes élus – et il y a encore un peu de temps, normalement six –, il y a beaucoup de choses, beaucoup de choses qui ont changé.

Alors, raisonnable déjà ! On va commencer par les côtés raisonnables. Vous parlez de l'augmentation des taxes. Une chose qui est importante, l'augmentation des taxes d'ailleurs que je qualifierais « d'équilibrée », il faut savoir que la taxe professionnelle a diminué de 8 millions d'euros. 8 millions d'euros sur 44, ce n'est pas mal ! Cela donne un bon pourcentage. Comme je sais que M. Macé aime bien calculer en pourcentage, je vous laisse le choix des calculettes.

C'est une première chose : donc une fiscalité raisonnable par rapport à des diminutions de taxes.

D'autant plus raisonnable que les prestations extérieures que la mairie a ont augmenté à peu près entre 4 et 5 %.

Cela n'empêche pas un côté extrêmement dynamique.

Pour donner un tableau un peu moins sombre, je parlerai de l'éclairage. C'est vrai qu'aujourd'hui on peut se promener dans La Garenne-Colombes, je dirais, illuminée : illuminée au niveau des monuments, illuminée tout court dans les rues. Et je dirais que

l'investissement continue. Le nombre de crèches : est-ce que vous avez vu le nombre de crèches qu'il y avait il y a sept ans et le nombre de crèches qu'il y a aujourd'hui et le nombre de crèches qu'il y aura demain ?

M. Conway

C'est positif.

M. Houtart

Non, mais... c'est positif. Parce que dresser un tableau, c'est une chose, mais encore faut-il voir peut-être les réalités !

L'éclairage public, les nouvelles crèches, les voiries. Quand vous parliez de la piscine, il faut aller la voir, la piscine ! Quel est le Garennois de bon sens qui ne se dirait pas : « Il faut faire quelque chose pour la piscine » ? Cela me paraît être du bon sens. De me dire : « On va faire quelque chose d'aquatique, etc. », je dirais qu'il faut vivre dans son temps, on est dans un pays, entre guillemets, « moderne », ouvert. C'est vrai qu'aujourd'hui un simple bac de piscine n'est peut-être pas une réponse aux Garennois. Alors, on peut me dire : et l'intercommunalité ? C'est quand même une ville qui augmente en termes de population, La Garenne-Colombes, on ne va pas aller squatter la piscine de Bois-Colombes. Je dirais que, pour les écoles, ce serait de plus en plus difficile et on aurait une levée de bouclier, par fiscal cette fois-ci mais des parents !

Le fonctionnement amène des frais de personnel, je dirais relativement bien maîtrisés, des frais financiers aussi par rapport à des remboursements d'emprunts qui ont été faits aussi tout à fait, je dirais corrects. J'ai noté un état de la dette qui, entre guillemets, « augmente », c'est vrai. Et c'est vrai que c'est un sujet important, mais il faut le situer à La Garenne-Colombes. En rapport et en fonction des investissements qui sont faits, médiathèque et autres, si vous voulez, c'est relativement faible, c'est même relativement raisonnable.

Je dirais, en conclusion, puisqu'on peut s'étendre dans les chiffres, on peut s'étendre dans les détails, que les choses sont raisonnables, sont équilibrées et dynamiques. Moi, ce qui me fait « plaisir », entre guillemets, dans ce budget, je dirais, c'est que ce qui est en marche, c'est le contrôle de gestion ici, à la mairie de La Garenne-Colombes. Et cela, c'est quelque chose d'un petit peu atypique pour une collectivité locale : on sent que l'on peut maîtriser les choses, que l'on analyse les choses. C'est cela, le plus important : c'est d'arriver à analyser les choses pour arriver à avoir le meilleur rendement, comme dans les entreprises.

Donc, tous ces investissements qui sont poursuivis, normalement, doivent, je dirais, améliorer la qualité de vie de notre ville, de La Garenne-Colombes. Donc, ce tableau, il est bien éclairé.

Voilà la réponse à cette confrontation, Monsieur Conway et Monsieur Macé, bien entendu. Merci.

M. le Maire

Merci, Monsieur Houtart.

D'autres personnes qui souhaitent prendre la parole ?

Mademoiselle, je vous en prie ?

M^{lle} Naturel

Après une intervention aussi complète de M. Conway, mon intervention ne portera que sur deux points.

Tout d'abord, l'action culturelle à La Garenne-Colombes. Nous constatons, sur le rapport du budget 2008, que, à part la bibliothèque qui était prévue pour 2001 – déjà ! –, on voit un cruel manque d'investissement, de dépenses de fonctionnement pour la culture, alors qu'à La Garenne-Colombes il y a un cruel besoin.

M. le Maire

Il ne faut pas oublier qu'il y a le Mastaba.

M^{lle} Naturel

Oui, mais vous vouliez ajouter plus de 1 million à La Garenne-Colombes. Peut-être que l'argent utilisé pour Jean-Pierre Raynaud aurait pu être utile à construire, par exemple, d'autres bâtiments plus urgents. Mais c'est un point de vue !

M. le Maire

Par exemple ?

M^{lle} Naturel

Par exemple, le conservatoire de musique, qui a vraiment besoin soit d'être reconstruit soit d'être rénové. Il faut développer les activités culturelles pour les seniors et penser aussi à la question du cinéma. Nous, on voit plus un cinéma de quartier, accessible aux Garennois, plus petit mais qui pourrait avoir une veine art et essai, que les associations aussi pourraient occuper... pour faire des associations, enfin... pour faire des alliances avec les écoles.

Je disais que l'on manquait cruellement d'investissement culturel. Nous-mêmes, je suis désolée, Monsieur Houtart, si la rue est aussi bien illuminée, on ne sort pas trop le soir quand même !

M. Houtart

Vous m'inquiétez ! (*Rires.*)

M^{lle} Naturel

Aussi bien soit-elle illuminée !

M. le Maire

Allez-y, Mademoiselle ! Ne provoquez pas M. Houtart parce que ... !

M^{lle} Naturel

Autrement, en matière de jumelage, La Garenne-Colombes est jumelée avec des villes d'Allemagne, d'Espagne et d'Israël, mais où sont les pays émergents ? Je trouve qu'il serait intéressant de sensibiliser les jeunes en aidant à construire des projets, tant matériels que culturels, par exemple, des écoles.

Mon deuxième point concerne l'insuffisance criante de crédits affectés à l'action sociale, toutes générations confondues et plus particulièrement à l'encontre des familles les plus démunies et défavorisées, qui luttent dans l'urgence et la précarité, les familles monoparentales ou touchées par le chômage ou la maladie.

Je partage l'opinion déjà exprimée ici et dans la mandature précédente : un manque d'ambition en matière d'action sociale. J'espère que notre préoccupation sera entendue par notre majorité. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Mademoiselle.

D'autres questions ou remarques, interventions ?

Je me permets d'intervenir sur les interventions, de faire des réponses puisque les questions ont été posées.

Tout d'abord, Monsieur Macé, le budget de fonctionnement, c'est 44 millions d'euros, le budget de fonctionnement que je vous proposais. J'ai pris des notes attentives pour savoir de quoi vous aviez parlé en matière de budget de fonctionnement, vous avez parlé de quatre choses : du quotient familial, des frais de réception, des économies d'énergie dans ce bâtiment et du plan de formation. Sur 44 millions d'euros, vos orientations budgétaires, c'est le quotient familial, les frais de réception, les économies d'énergie dans ce bâtiment et le plan de formation ! Ce n'est donc pas suffisant.

Monsieur Conway, vous semblez étonné de la présence d'un excédent financier. C'est ce que j'ai compris ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Mais vous voudriez qu'il y ait quoi, donc ?

M. Conway

Simplement que, quand vous augmentez les taxes locales, c'est soit vous prévoyez un changement de politique sur lequel il faut augmenter l'apport en termes d'investissement et, en même temps, il y a une absence de mention de sommes dédiées à l'aspect solidaire. Je comprendrais qu'il y ait une augmentation de la taxe, que vous vouliez réaffecter certaines sommes pour de nouveaux postes de dépenses. Par contre, là, quand vous dites que vous avez pris des précautions, en termes notamment de recettes, pour minorer la recette prévisible, on ne comprend pas cette augmentation des quatre taxes, notamment la taxe professionnelle qui est un handicap supplémentaire pour faire venir des entreprises sur La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Revenons sur l'excédent financier, vous souhaiteriez qu'il n'y ait pas d'excédent financier. C'est cela ou pas ?

M. Conway

Je crois que vous êtes suffisamment intelligent pour avoir compris le sens de mon propos. Je faisais le lien entre le fait qu'il y avait un excédent financier dans l'année précédente, 2007, et qu'il y a une augmentation des taxes locales et je faisais le rapport avec le fait que les Garennois ne comprennent pas ce qu'ils avaient compris pendant la campagne, qui était le maintien de la fiscalité et non pas une hausse.

M. le Maire

Vous savez qu'il n'y a pas une seule Ville en France ou en Navarre qui n'ait pas d'excédent financier ! C'est même la différence avec l'État qui, lui, vote des budgets en déséquilibre. Nous, nous votons toujours des budgets en équilibre et l'équilibre est toujours à plus quelque chose. C'est banal d'avoir un excédent financier, mais c'est important de le remarquer.

Sinon, sur l'augmentation des taxes, vous souhaiteriez, vous, éventuellement des augmentations de certaines et pas d'autres ? C'est cela ?

M. Conway

Cela fait partie des discussions et des arbitrages. Vous augmentez à la fois le taux et l'assiette.

M. le Maire

Non. Enfin, l'assiette... Vous souhaitez que l'on touche à l'assiette ?

M. Conway

Le document que vous nous avez remis n'est pas le budget primitif. Je ne veux pas être précis sur les augmentations, je me base simplement sur votre document qui mentionne des généralités. Je reste forcément dans la généralité et je serai beaucoup plus précis lors du vote du budget primitif 2008.

M. le Maire

Non, j'entends bien, mais question : puisque nous préparons le budget, est-ce que vous souhaiteriez que l'on touche aux assiettes plutôt qu'aux taux ?

M. Conway

Comment voulez-vous que je le sache ?

M. le Maire

Vous pourriez me répondre que le Conseil Municipal ne peut pas toucher aux assiettes, par exemple.

M. Conway

Pourquoi ?

M. le Maire

Parce que ce n'est pas nous qui les votons.

M. Conway

Alors, pourquoi vous me posez la question ?

M. le Maire

Je ne sais pas, j'ai été surpris de votre remarque. On ne peut toucher qu'aux taux, vous savez.

M. Conway

Je peux dire à l'ensemble du public que je suis un chef d'entreprise et que je ne suis pas au fait des budgets, ce que vous appelez BP, des budgets primitifs, et des CA, qui sont les comptes administratifs. J'ai étudié les documents passés, mais je n'ai pas encore en main les documents de 2008. Je préfère être concret pour être constructif, me baser sur les documents définitifs.

M. le Maire

Donc, voilà, je vous apprendis que le budget est voté uniquement en tête*.

M. Conway

Je ferai l'effort, si je peux être là lundi prochain – si je peux parce que la notification est courte – mais j'apprécie, en tout cas, l'invitation.

M. le Maire

D'accord.

Mademoiselle Naturel, vous nous avez dit que vous trouviez les budgets sociaux insuffisants. C'est cela ?

Vous pourriez me... Je vois le budget, là, vous estimez à combien, le budget social que nous avons pu inscrire ? Puisque vous dites que c'est insuffisant, vous souhaiteriez qu'il soit à combien ?

M^{lle} Naturel

Comme je vous le disais, c'est une remarque de l'ancienne mandature qui m'a été remontée. Ensuite, je n'ai pas encore étudié le dossier, mais à la prochaine séance, je vous promets que je serai à la pointe des chiffres à ce niveau-là. Désolée ! J'ai avancé quelque chose pas encore maîtrisé...

M. le Maire

Vous n'êtes pas certaine, en réalité, que le budget social...

M^{lle} Naturel

Si. Je fais confiance à mes anciens collègues.

M. le Maire

Donc, votre collègue vous a dit que, dans ce budget-là, notre effort était insuffisant, c'est cela ? Mais votre collègue ne pouvait pas connaître le projet de budget ! Je ne saisis pas bien.

Vous nous dites : « Votre projet de budget social est insuffisant » et vous me dites : « Oui, mais je ne connais pas les chiffres. » Comment vous pouvez faire ?

M^{lle} Naturel

A priori, il est insuffisant. Je n'ai pas vu de volonté à faire un atout social de ce projet.

M. le Maire

Je veux bien être accusé de ne pas faire suffisamment de social, mais vous n'êtes pas capable de me dire combien on met. Comment voulez-vous ? Je ne sais pas, vous voudriez que l'on fasse combien de pourcentage en plus ?

J'ai compris dans votre intervention que vous considériez que nos objectifs de budget en matière sociale étaient insuffisants.

M^{lle} Naturel

Je ne l'ai pas vu.

M. le Maire

Si vous ne l'avez pas vu, ne dites pas qu'il est insuffisant ! Vous voyez ce que je veux dire ! Si vous ne l'avez pas vu, c'est que soit il n'y en a pas du tout, soit que c'est insuffisant, mais très insuffisant, c'est qu'il n'y en a pas !

Est-ce que vous continuez à me dire que notre budget social est insuffisant dans ce budget-là ?

Oui, Monsieur Macé ?

M. Macé

Je suis un peu étonné de la tournure du débat que vous êtes en train d'avoir...

M. le Maire

Oh ! Monsieur Macé !

M. Macé

... aussi bien avec M. Conway qu'avec M^{lle} Naturel. En tout cas avec M^{lle} Naturel !

Vous connaissez notre position sur les dépenses sociales.

Déjà, premièrement, je rappellerai ce soir que nous sommes dans un débat d'orientation budgétaire et non pas dans le budget. Quand on aura le budget, Monsieur le maire, on discutera de chiffres précis. Évidemment, là, on est dans un débat d'orientation budgétaire. Donc on est en train de parler justement de prospective et de mise en place de politiques publiques.

Deuxièmement, vous vous souvenez très bien ce que notre collègue, M. Duverger-Chatellet, nous a réclamé à plusieurs reprises : c'est, en une mandature, doubler le budget du CCAS.

Voilà ! Peut-être que nous aurons la surprise, et la bonne surprise, dans le cadre du BP 2008, quand on votera les subventions, dont celle du CCAS, de constater qu'il y a une première étape d'augmentation pour arriver à cet objectif. Mais si vous aviez cet objectif politique, je pense que cela aurait été indiqué dès ce soir dans votre document.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé, pour ce prompt secours dans le débat !

Je souhaiterais à l'avenir que l'on n'affirme pas que tel budget est insuffisant mais que l'on soit en même temps incapable de dire quel est le budget qui est prévu, parce que ce n'est pas honnête. Ou bien on connaît le budget qui est prévu et on peut dire « il est suffisant », « il est insuffisant », « il est trop important », ou bien on ne le connaît pas. Et quand on ne connaît pas, on ne peut pas avoir une qualification sur ce budget. C'est tout, c'est aussi simple que cela !

Maintenant, si dire cela devient un problème politique, dans ce cas-là, il n'y a plus de débat possible. Si le débat, c'est simplement que vous disiez ce que vous pensez, mais moi je n'ai pas le droit de répondre aux remarques décalées que vous faites, dans ce cas-là, on n'y revient pas !

Je voudrais, sur les impôts, vous donner un ou deux chiffres, enfin.

Un premier chiffre concerne...

Avant les impôts, l'annuité de la dette. À La Garenne-Colombes, les Garennois paient 38 euros par an et par habitant de remboursement de dette. 38 euros par an et par habitant. Si je prends une Ville au hasard, par exemple Clamart, c'est 161 euros par an et par habitant. Vous voyez que, finalement, cela ne va pas mal et ce n'est pas aussi catastrophique que cela à La Garenne-Colombes ! D'accord ?

Et puis, que vous dire d'autre ?

Je pourrais vous trouver également la taxe d'habitation : la taxe d'habitation est à 215 euros par an et par habitant à La Garenne-Colombes et au hasard, Clamart, 224 euros par an et par habitant. Vous voyez que, finalement, d'autres font moins bien que nous !

Pas d'autres remarques sur ce débat d'orientation budgétaire ? Bien. Je pense qu'à l'avenir, il faudra que le débat soit réalisé non pas sur des principes généraux mais sur des bases. Et puis ce n'est pas, je crois, l'endroit pour faire de la politique.

Monsieur Conway, j'ai entendu ce que vous disiez sur la politique gouvernementale. Pardonnez-moi, mais le paquet fiscal, ce n'est pas le sujet ici.

Monsieur Conway, je vous en prie ?

M. Conway

Je répondais simplement à votre document d'orientation budgétaire, sur lequel vous avez, sur trois pages, développé le contexte général.

M. le Maire

Oui, c'est une obligation, Monsieur.

M. Conway

Est-ce que vous m'autorisez de répondre à cette obligation ?

M. le Maire

Soit, mais quand vous critiquez une mesure gouvernementale, je trouve que c'est déplacé parce que c'est décalé et ce n'est pas le sujet.

Maintenant, nous pouvons avoir, et je le ferai bien volontiers, un débat tous les deux sur le paquet fiscal. Je vous rappelle, si vous le permettez, que le paquet fiscal, c'est 75 % des entreprises, des PME, qui ont utilisé les heures supplémentaires nouvelle formule, 75 %, et que c'est 5 à 6 milliards d'euros qui ont été utilisés dans le cadre du paquet fiscal pour payer les heures supplémentaires. Et je ne crois pas savoir que les patrons du CAC40 touchent des heures supplémentaires sous la forme de ces heures-là supplémentaires. Donc, voilà, cela s'adresse vraiment aux classes moyennes et aux classes défavorisées. Mais ce n'est pas le sujet.

M. Conway

Mon propos n'est pas de polémiquer là-dessus, c'est simplement que ce contexte général sur la mandature risque de peser sur les allocations de ressources remises aux collectivités. C'est donc dans ce sens-là que je mentionne que l'on perd des marges de manœuvre. C'est tout.

M. le Maire

D'accord.

Bien. Nous allons passer au point suivant. C'est M^{me} Roussillon qui le présente.

Ressources humaines

1.4 - Personnel communal - modification du tableau des emplois

M^{me} Roussillon

Monsieur le maire, mes chers collègues, la délibération porte sur la création de cinq postes, à savoir la création d'un poste d'ingénieur territorial à la direction du CTM. Effectivement, un directeur du CTM, pour gérer 45 personnes aux professions multiples, tous très professionnels, il s'agit surtout d'un management pour optimiser le travail. On reconnaît la façon dont ils travaillent, mais c'est surtout la gestion. Il est clair qu'aller à Bezons, cela fait partie de cette optique, mais cela s'imposait de toute façon. D'où la création de ce poste d'ingénieur territorial.

Également un poste d'agent de maîtrise inscrit sur la liste d'aptitude, au cimetière, adjoint technique première classe dans la filière technique.

Ensuite, dans la filière administrative, création de deux postes d'attachés territoriaux : un poste de directeur de communication et un poste d'attaché de presse, pour promouvoir l'image de La Garenne-Colombes tant à l'intérieur de la ville qu'à l'extérieur, pour connaître toutes les actions de la politique de la Ville.

Et un adjoint administratif de deuxième classe à la direction Jeunesse, Culture et Sports, qui est en fait une assistante administrative de la directrice du service.

M. le Maire

Merci infiniment, Madame Roussillon.

Y a-t-il des questions ?

Une question, Mademoiselle ?

M^{lle} Naturel

J'espère être précise, cette fois-ci, Monsieur le maire !

Ici, nous ne remettons pas en cause la création de deux postes dans la filière technique ni le recrutement d'un assistant pour la directrice de la Jeunesse, Culture et Sports.

Nous ne contestons pas non plus la création d'un directeur de communication, car il est nécessaire. Néanmoins, nous ne comprenons pas pourquoi il n'est pas rattaché à l'organigramme de la direction générale des services mais sous la responsabilité du cabinet du maire.

Par ailleurs, notre Ville ne présente que 27 000 habitants ; ce n'est pas, d'un point de vue démographique, une grande ville des Hauts-de-Seine. Alors pourquoi engager un attaché de presse ? Nous n'en voyons pas l'utilité.

M. le Maire

C'est assez simple. Je pense, Madame, que dans l'action politique, la communication est aujourd'hui un élément important et que l'on ne fait plus de politique comme on le faisait il y a 20 ans, de gestion locale. On est obligé en permanence de faire savoir et expliquer. Cela fait partie de la politique.

Je vais vous donner un exemple.

Quand nous avons changé tous les sens interdits, il y a trois ans ou quatre ans, je crois... cinq ans ou six ans, le temps passe ! Cette mesure qui est vraiment une mesure caricaturalement locale, changer les sens interdits, cela s'est fait au bout de 10 réunions publiques, des boîtages et des tractages partout, des communiqués dans la presse, bref un travail considérable de relation avec l'habitant qui fait que cette mesure a été correctement acceptée. J'ai eu, je me souviens, trois lettres de protestation – alors qu'on m'avait promis une sorte de tsunami de protestations ! – parce que nous avons passé beaucoup, beaucoup de temps en amont à expliquer, à communiquer et à faire savoir.

Je pense que, compte tenu des projets importants que nous avons, et nous avons commencé à en parler aujourd'hui, dans cette enceinte, la communication est une partie intégrante des politiques publiques.

Maintenant, pourquoi est-ce rattaché directement à moi et pas à la DGS ? C'est que, dans un certain nombre de Villes, c'est souvent le cas, il y a deux services rattachés directement au maire : c'est la question de la communication et la question de l'urbanisme. En l'occurrence, n'est rattachée à moi que la question de la communication, pas l'urbanisme, mais c'est un grand classique !

M^{lle} Naturel

En tout cas, on votera contre.

M. le Maire

J'avais compris !

M^{lle} Naturel

On avait peur... enfin, on espérait que ces deux postes de communication et de presse ne feraient pas l'objet d'un amalgame entre votre image à promouvoir et celle de la Ville.

M. le Maire

C'est vrai que ce serait catastrophique pour l'image de la Ville ! Je vous remercie ! (*Rires.*)

M^{lle} Naturel

Ce n'est pas la même chose. Il y a quelque chose qui est politique et quelque chose qui l'est moins.

M. le Maire

Je vous ai expliqué à quoi cela servait, cela devrait vous rassurer !

M^{lle} Naturel

Je vous fais part de notre point de vue.

M. le Maire

Oui, bien sûr ! Est-ce que je peux espérer, maintenant que je vous ai expliqué, un vote positif ?

M^{lle} Naturel

Non.

M. le Maire

Donc, cela ne sert à rien que je vous explique, en réalité !

M^{lle} Naturel

Si...

M. le Maire

Vous vouliez voter contre ! Je vous ai expliqué, j'ai dû vous rassurer !

M^{lle} Naturel

Oui, mais je ne peux pas vous donner ma confiance comme cela.

M. le Maire

Vous-même ?

M^{lle} Naturel

Je voterai contre.

M. le Maire

Bon, d'accord ! Donc, finalement, cela ne sert pas à grand-chose de s'expliquer parce que, même quand nous sommes d'accord, je n'arrive pas à obtenir un vote pour.

Nous allons passer au vote. Merci, Mademoiselle.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? 4. Non ?

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUSTRAY, Mme RAIMBAULT, M. DUBOIS, M. CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, M^{lle} HABERAH, Mmes LIORET, KALFON, M. GRAUX, Mme FOMMARTY, M. BALLIN, Mme VAUSSOUË, M. PINTA, Mme VINGERING, MM. BARRAQUAND, CITERNE, Mme de BELLABRE, M. POUILLY, Mme THIMEL, M. BUTET, Mme GAILLABAUD, M. CONWAY.
M. MACE, Mme BAVCEVIC, M. BILLARD, M^{lle} NATUREL ne prennent pas part au vote.

Monsieur Macé, vous voulez la parole ?

Excusez-moi, je ne vous ai pas vu.

M. Macé

Je voudrais un vote poste par poste.

M. le Maire

Non, c'est un vote global.

M. Macé

Pour notre part, nous voterons pour les postes ingénieur territorial, agent de maîtrise, adjoint administratif de deuxième classe et contre les deux attachés territoriaux.

M. le Maire

Vous faites comme vous voulez, Monsieur Macé, mais c'est un vote global.

M. Macé

Voici nos votes.

M. le Maire

Très bien.

Pour le vote global, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Je vous remercie. Donc unanimité du Conseil Municipal.

M. Macé

Nous ne participons pas à ce vote-là, évidemment.

M. le Maire

J'ai bien noté. Unanimité du Conseil Municipal.

Le point suivant, c'est M. Hervo qui va acheter un appartement.

M. Conway

Excusez-moi, Monsieur le maire ?

M. le Maire

Oui, Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Je vais poser une question de néophyte : en quoi cela gênait de dégroupier le vote ?

M. le Maire

Parce que l'ordre du jour figure qu'il y a un point global, donc voilà !

M. Conway

Donc ce n'est pas possible de modifier cela ?

M. le Maire

Non.

M. Macé

Évidemment que si !

M. le Maire

Vous savez que l'Exécutif a la maîtrise de l'ordre du jour.

M. Conway

Je vous pose la question : ce n'est donc pas possible ?

M. le Maire

Non.

M. Macé

Si, c'est tout à fait possible !

M. le Maire

Bien sûr que non, puisque je vous ai expliqué que c'est un vote global et que l'Exécutif a l'ordre du jour. C'est la loi, je crois, l'Exécutif a la maîtrise de l'ordre du jour.

C'est bien cela, Monsieur Macé ?

M. Macé

C'est vous qui avez la maîtrise de l'ordre du jour, ce n'est pas l'Exécutif.

M. le Maire

C'est cela, vous le confirmez, donc c'est bien cela !

Pour le point suivant, allez-y, Monsieur Hervo.

II – Services techniques

Urbanisme

2.1 - Acquisition d'un appartement (lot 46) et deux caves (lots 13 et 14) sis 33 boulevard National, cadastrés section D n° 268 pour 1 023 m², appartenant à M. et M^{me} Busquet de Caumont

M. Hervo

Merci, Monsieur le maire.

Mes chers collègues, il s'agit tout simplement de soumettre à votre approbation l'acquisition d'un appartement dans l'immeuble du 33 boulevard National, dans lequel nous avons commencé à acquérir les lots venant à disposition, et qui appartient à M. et M^{me} Busquet de Caumont.

Il s'agit d'une transaction à l'amiable d'un montant de 375 000 euros et nous sommes convenus avec les propriétaires actuels que cette vente n'interviendrait qu'à partir de 2009. Je vous demande d'approuver cette acquisition, d'une part, et, d'autre part, d'autoriser Monsieur le maire à signer la promesse de vente qui entérinera cet accord, puis l'acte authentique final en 2009.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Questions ? Imprécations ? Dénégations ? Suggestions ? Pas de suggestions !

On va voter.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 4.

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, M. DUBOIS, M. CHAILLET, Mme MANGÉARD, M. DRANSART, M. HABERAH, Mmes LIJRET, KALFON, M. GRAUX, Mme FOMMARTY, M. BALLIN, Mme VAUSSOUÉ, M. PINTA, Mme VINGERING, MM. BARRAQUAND, CITERNE, Mme de BELLABRE, M. POULLY, Mme THIMEL, M. BUTET, Mme GAILLABAUD, M. CONWAY.

4 voix contre : M. MACE, Mme BAVCEVIC, M. BILLARD, M. NATUREL.

Pourquoi vous votez contre ?

Monsieur Billard ?

M. Billard

Parce que nous avons voté contre tout le projet de manière générale sur la ZAC des Champs-Philippe, car les propositions qu'on a faites n'ont jamais été entendues, donc on reste cohérents.

M. le Maire

Vous continuez à voter contre ?

M. Billard

Oui.

M. le Maire

Très bien. Donc 4 contre.

Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le reste.

Merci infiniment.

Le point suivant, c'est toujours M. Hervo.

Bâtiments communaux

2.2 - Désaffectation, déclassement des ouvrages publics communaux, sis 20 rue de Châteaudun, cadastrés L89

M. Hervo

Il s'agit de la construction de la médiathèque dont les travaux vont commencer dans les prochains mois. Pour ce faire, avant de procéder à la démolition des bâtiments qui occupent la parcelle de la rue de Châteaudun, c'est-à-dire le hangar et le pavillon, propriétés de la Ville, il y a lieu de prendre acte de leur désaffectation qui a été constatée par huissier, d'une part, et, d'autre part, d'approuver ce déclassement préalablement à leur démolition en vue de la réalisation de la médiathèque.

M. le Maire

Merci infiniment.

Des questions ? Vous avez le rapport de Maître Griffon, huissier de justice à Colombes, qui constate la désaffectation des ouvrages communaux. Il s'agit d'un terrain qui est nécessaire à la construction de la médiathèque.

Qui s'abstient ? 1 abstention.

(M. Conway s'abstient.)

Qui est contre ? Qui est pour ? Le reste. Merci.

34 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, M. DUBOIS, M. CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mlle HABERAH, Mmes LIORET, KALFON, M. GRAUX, Mme FOMMARTY, M. BALLIN, Mme VAUSSOUÉ, M. PINTA, Mme VINGERING, MM. BARRAQUAND, CITERNE, Mme de BELLABRE, M. POUILLY, Mme THIMEL, M. BUTET, Mme GAILLABAUD, M. MACE, Mme BAVCEVIC, M. BILLARD, Mlle NATUREL.

1 abstention : M. CONWAY

III - Divers

3.1 - Information – présentation du projet Belgique-National

Le point suivant, mes chers collègues, est un point qui ne fait pas l'objet d'un vote mais qui peut faire l'objet d'une discussion. Je vais vous présenter, à travers quelques diapositives, le projet de reconstruction de la place de Belgique et du boulevard National.

(Présentation d'un diaporama.)

Comme vous le savez, le tramway T2 va arriver à La Garenne-Colombes, boulevard National allant jusqu'au pont de Bezons. Deux gares sont prévues : une gare est prévue au coin de la rue des Fauvelles et une autre en face du lycée professionnel actuel.

Ce projet va avoir deux conséquences en matière d'urbanisme.

La première conséquence, c'est la réhabilitation totale du boulevard National. Le tramway sera en position centrale avec deux voies d'automobile de chaque côté.

Et, également, le projet aura pour effet de libérer des terrains. Puisque le boulevard National est élargi pour la réalisation du tramway, un certain nombre de parcelles ne sont pas utilisées totalement et ce que l'on appelle les délaissés de parcelles vont être achetés. Ces délaissés de parcelles seront utilisés pour rebâtir le boulevard National et améliorer sa qualité urbaine.

Vous avez un premier délaissé de parcelle qui est l'îlot Barillet. Le deuxième délaissé de parcelle qui est l'îlot Kléber. Le tramway prend sur l'actuelle place de Belgique. Donc, nous allons en profiter pour refaire la place de Belgique et lui redonner, en fait, non plus un caractère de place mais de carrefour – cela deviendra en quelque sorte le carrefour de Belgique –, avec la construction de bâtiments sur les trois parcelles délaissées.

Place de Belgique : première opération. Le projet qui a été retenu est ce projet d'immeubles arrondis en verre. Cette vue, il s'agit de deux bâtiments reliés par un atrium transparent et des passerelles en verre. À travers, on aperçoit l'école Renan qui est au fond. Le bâtiment a cet aspect arrondi, avec des arches de béton qui le maintiennent et chaque terrasse est plantée ; cela donne donc un aspect de plantation.

Le bâtiment a cet arrondi en verre, avec des volets en bois qui sont sous le verre. Vous avez une percée, le bâtiment a une arche et les piétons peuvent passer à travers cette arche. C'est une rue piétonne qui est derrière ; cette rue piétonne est en fait le prolongement du boulevard de la République. Le boulevard est devenu piéton depuis la boulangerie qui fait le coin de Renan.

Ce sont des immeubles de bureaux, mais tous les rez-de-chaussée sont utilisés en commerce. Compte tenu du nombre d'emplois qui vont être créés, de l'ordre de 4 à 5 000, il y aura un fort besoin de restauration. Il y aura des restaurants essentiellement au rez-de-chaussée.

Aujourd'hui, les enfants sortent sur la rue et l'idée serait de les faire sortir sur cet immense espace piéton, une sorte d'esplanade, donc les enfants sont plus à l'abri.

La première partie de l'îlot Kléber est très élargie. La largeur est très importante. Un bâtiment sera implanté sur la parcelle au droit de la rue Sartoris, c'est le même type d'architecture, arrondie ; ce sont des panneaux de verre. Le rez-de-chaussée, ce sont des commerces. C'est un bâtiment qui monte du premier au cinquième étage, celui-ci étant en retrait.

Il y a plusieurs bâtiments, cinq qui sont séparés par une sorte d'atrium. Vous avez une vue du dernier étage. Donc, des panneaux de verre, avec des panneaux en bois, pare-soleil ou brise-soleil, qui sont, à la différence du premier bâtiment, situés à l'extérieur.

Concernant l'îlot Barillet, c'est la même architecture essentiellement de verre, donnant une forme arrondie, avec des panneaux en bois brise-soleil fixes, comme des volets. Le rez-de-chaussée est toujours à usage commercial. Ce sont aussi de multiples bâtiments, segmentés par des patios végétalisés.

Vous avez derrière une zone pavillonnaire et on montre que la hauteur des bâtiments est similaire.

La procédure de modification du PLU, c'est mars à décembre 2008.

Les orientations mineures.

L'objectif, c'est la livraison des immeubles avril 2011, l'objectif étant bien entendu de faire les travaux en même temps que ceux du tramway.

On nous dit « à compter de juin 2007 » pour les travaux du tramway. Il y a des dévoiements de réseau d'assainissement depuis juin 2007 et vous avez vu qu'il y a eu un incendie en juillet. À partir de mai 2008, il y a un dévoiement des concessionnaires au niveau du pont de Charlesbourg. Ce sont les gros réseaux auxquels on s'attaque sur la place de Belgique, puisque le passage du tramway nécessite des dévoiements très importants, plusieurs millions d'euros de dévoiement et de réseau sous la place de Belgique.

En juin 2009 jusqu'à mi-2011, le Génie civil et nous espérons voir fin 2011 la mise en service, les bâtiments étant livrés avant l'été 2011 et le tramway après l'été 2011. C'est le planning que nous nous sommes fixé.

L'opération immobilière est réalisée par Heines* et Sefri Cime. L'architecte est Foster.

Avez-vous des questions sur ces éléments-là ? J'ai peut-être été un peu rapide sur deux, trois points.

Monsieur Macé, je vous en prie ?

M. Macé

Est-ce que vous pourriez nous indiquer les mètres carrés construits en bureaux sur les trois îlots ?

M. le Maire

35 000 au total.

M. Macé

Place de Belgique, si je me souviens bien, on était autour de 24 000 ?

M. le Maire

Oui.

Allez-y, Monsieur Hervo ?

M. Hervo

De tête, donc excusez-moi si je me trompe en mètres carrés, place de Belgique, on est entre 23 et 24 000 mètres carrés. Sur l'îlot Kléber, on est à un petit 10 000 et sur l'îlot Barillet aux alentours de 4 000 mètres carrés. L'addition est autour de 35 000 mètres carrés au total, bureaux plus commerces, les commerces représentant de l'ordre de 2 000 mètres carrés.

M. le Maire

Un parking, bien sûr, est réalisé sous les immeubles et un grand parking est réalisé sous l'immeuble de la place de Belgique.

M. Hervo

Nous échappons déjà à la question de M. Conway avec les parkings publics.

M. Conway

C'est miraculeux !

M. Billard

Ce sera un parking public ou un parking réservé aux usagers des bureaux ?

M. Hervo

Les deux. Un très grand parking destiné aux usagers des immeubles de bureaux et un parking public plus modeste pour les usagers des commerces du secteur.

M. le Maire

Je vous en prie, Mademoiselle ?

M^{lle} Naturel

Pour le concours, hormis Foster, qui s'était présenté ?

M. le Maire

Hormis Foster, il y avait un architecte... enfin, plusieurs architectes français :

- le cabinet 234, qui est un cabinet avec Simon Rodriguez. Ils étaient une dizaine, je pourrais vous les donner, je ne les ai plus en tête.
- Chaix et Morel, c'est celui qui a fait le bâtiment qui est situé en face de la préfecture des Hauts-de-Seine, HSBC ; c'est un bâtiment avec une sorte de verrière, assez joli. Il est arrivé en finale.

Les trois finalistes... Il y en a eu au total 16.

Ce sont des raisons architecturales qui ont poussé à choisir cela – ce bâtiment est un bâtiment intéressant au plan HQE – et puis les charges foncières, bien sûr, les charges financières aussi.

Je vous en prie, Monsieur Conway ?

M. Conway

Juste une question : vous avez parlé longuement sur la place de Belgique du bâtiment avec sa visibilité. Est-ce que vous pourriez nous dire quelle réflexion a été menée sur la circulation, notamment des vélos, pour se rendre d'un côté à l'autre du carrefour de Belgique ? Quelle réflexion a été menée là-dessus et comment vous le situez ?

M. le Maire

La réflexion est double puisqu'il y a actuellement un travail en cours avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine pour réaliser une opération de rénovation et de réhabilitation de l'avenue de Verdun. Et, dans cette opération de réhabilitation qui aboutit au carrefour de Belgique, il y a la prise en compte des circulations douces.

Par ailleurs, boulevard National, RN192, on a aussi, dans le cadre de la réhabilitation de la voie, la prise en compte des circulations douces.

Donc, les deux circulations douces aboutissent sur ce carrefour.

M. Conway

Ma question portait plus sur le débouché du boulevard de la République sur le carrefour, où on voit que, en fait, il y a une densification de l'arrivée des véhicules automobiles sur le carrefour. Et c'était dans ce cadre-là, en dehors de la zone piétonne, comment circulent les vélos ? Quelle réflexion avez-vous menée là-dessus ?

M. le Maire

Ce que je vous disais, c'est que sur Verdun, va être organisée la circulation douce ; sur National de la circulation douce. Donc, là, on a un carrefour.

M. Conway

Sur l'autre côté ? Côté boulevard de la République ?

M. le Maire

Le boulevard de la République est piéton. Cela s'appellera : je ne sais pas comment, on verra ! La discussion est tout à fait ouverte, puisqu'on a une place suffisamment importante et on pourrait imaginer effectivement faire du passage vélo. La vraie question, Monsieur Conway, est là. La vraie question est : comment on fait après ?

M. Conway

C'est pour cela que je disais boulevard de la République. Ce qui freine actuellement le déplacement des Garennois vers les activités sportives, par exemple, c'est le fait que les parents ne sont pas rassurés sur le déplacement des enfants à travers ce carrefour. Actuellement, c'est encore plus... !

M. le Maire

Actuellement, c'est... !

M. Hervo

On peut noter tout de même que les longueurs de traversée vont être considérablement réduites.

M. le Maire

Bien sûr.

En gros, cela va s'améliorer pour les cyclistes, mécaniquement, ne serait-ce que par le rétrécissement.

La vraie question, c'est que, moi, je veux bien qu'on laisse venir les cyclistes jusque-là, mais qu'est-ce qu'ils deviennent une fois qu'ils arrivent au début de République ? Vous savez très bien que, sur République, par exemple, République qui passe devant la mairie, je ne sais pas faire passer une piste cyclable ; il n'y a pas la place, techniquement. Enfin, je ne vois pas où on la met.

Qu'est-ce que vous en pensez ?

M. Conway

Je pense que là-dessus, ... !

M. le Maire

C'est une vraie question !

M. Conway

Oui, c'est une vraie question, mais vous me demandiez une réponse !

M. le Maire

Non, mais qu'est-ce que vous en pensez ?

M. Conway

Je pense qu'il y a effectivement à favoriser la circulation douce et que cela peut être au détriment de la place de parking, à partir du moment où il y a des parkings souterrains qui viennent s'implanter à proximité. Cela lui redonne (*inaudible**).

Vous me demandez mon avis, je n'ai pas étudié le dossier. Vous me demandez qu'est-ce que j'en pense : voilà ce que j'en pense.

Comme vous disiez une fois, je crois très justement...

M. le Maire

Merci !

M. Conway

J'espère que je ne vais pas vous déplaire sur ce que vous avez dit !

C'est le fait que le principe du politique, c'est de faire des choix et que ce soient des choix budgétaires ou des choix de projet. Là-dessus, c'est pour cela que j'apprécie beaucoup la perspective d'un plan pluriannuel, c'est pour se poser des questions à l'avance et dérouler une vraie logique du programme en disant : « le choix que l'on fait au départ, il va aboutir à la fin à cela » et ne pas faire un choix en disant : « on fait ce choix-là » et découvrir après que l'on est rentré dans des contraintes successives qui font que l'on aboutit à tel point final.

M. le Maire

Bien sûr, Monsieur Conway, je partage votre avis. Je veux attirer votre attention aussi sur la responsabilité que nous avons, vous et moi, de ne pas se contenter d'un débat intellectuel qui consisterait à dire : « Il faut poser la question ». On pourrait effectivement supprimer tout stationnement boulevard de la République, tout le long, sur plusieurs kilomètres, on peut supprimer les deux côtés et puis, là, on met des pistes cyclables. On peut le faire !

M. Conway

Pourquoi des deux côtés ?

M. le Maire

Je termine. On pourrait ! Et il faut qu'il y ait une piste cyclable dans les deux sens.

On pourrait donc dire qu'« on pourrait faire cela », mais ce n'est pas suffisant. Quand on est un homme ou une femme politique, on ne nous demande pas de dire « on pourrait », on nous demande de dire qu'on le fait ou on ne le fait pas.

J'attire votre attention sur le fait qu'ici, je souhaite que les élus, quand ils font des suggestions, s'engagent en disant : « Moi, je suis d'accord pour prendre la responsabilité de retirer toutes les places de stationnement sur le boulevard de la République ». En l'état actuel des choses, il y a combien de places de stationnement sur République ? Comme cela, à la louche ? Je dirais, sur un linéaire, cela doit faire 200 ; 200 d'un côté et 200 de l'autre. Il faudrait compter ! Cela doit faire à peu près cela ! 400, cela fait beaucoup !

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je ne vais pas polémiquer, mais je pense que, déjà, si on veut travailler en concertation...

M. le Maire

Vous trouvez que c'est polémique ce que je dis ?

M. Conway

Je vais vous dire pourquoi. Parce que, quand vous traduisez ma proposition en disant : « supprimer des places de stationnement sur tout le boulevard de la République et des deux côtés », vous déformez ma proposition, puisque je n'ai jamais parlé de supprimer l'ensemble des voies de stationnement des deux côtés.

Vous parliez du fait que les pistes cyclables doivent être dans les deux sens, mais rien n'interdit qu'elles soient dans les deux sens d'un seul côté du boulevard. Et, d'autre part, la problématique par rapport à La Garenne-Colombes, c'est à la limite d'assurer la piste cyclable à partir du rond-point du Souvenir Français jusqu'à la fin du boulevard de la République et pas forcément jusqu'à la place de l'Europe. Par exemple ! Mais vous pouvez aussi prévoir qu'il y ait des pistes cyclables qui soient alimentées par l'intérieur de La Garenne-Colombes sur certains axes. Il y a des moments où on n'a pas le choix.

Mais encore une fois, je ne vous dis pas : « C'est comme cela qu'il faut faire », ce que je veux dire, c'est que c'est maintenant qu'il faut étudier cette possibilité, quitte à ce que vous disiez : « je maintiens ma position. » Le principe de se poser des questions d'une manière contradictoire, c'est de dire : est-ce qu'on ne passe pas à côté d'une solution possible autre ? C'est tout.

M. le Maire

Est-ce que, dans ces cas-là, je pourrais vous demander, peut-être à une date qui reste à déterminer ensemble, deux, trois, quatre mois, vous puissiez nous faire lors d'un prochain Conseil Municipal une proposition... pas précise, enfin une proposition un peu élaborée de cette affaire-là ? Parce que, effectivement, c'est intéressant.

M. Conway

C'est pour cela, malgré mon emploi du temps chargé en tant qu'actif, que je me suis mis dans la commission Urbanisme et Grands Travaux, et c'est dans ce cadre-là que je pense que l'on peut faire un travail collectif.

M. le Maire

Est-ce qu'on peut partir sur l'idée que vous faites une proposition à la commission d'ici trois ou quatre mois ? D'ici aux vacances ?

M. Conway

C'est possible. Mais, encore une fois, cette proposition, je la ferai d'une manière collective, c'est-à-dire en associant le plus grand nombre. Je ne pars pas du principe que j'ai tous les tenants et les aboutissants, toutes les contraintes, toutes les bonnes idées.

M. le Maire

Nous pouvons quand même retenir que vous ferez une proposition à la commission d'ici quatre ou cinq mois ?

M. Conway

Tout à fait. Dans les commissions où je suis inscrit, c'est-à-dire trois commissions : Affaires scolaires, Urbanisme et Grands Travaux, et Développement économique, je ne suis pas dans ces commissions pour faire effectivement de la figuration. Je suis là pour contribuer d'une manière positive et j'espère que, dans ces contributions positives, il y aura l'ambiance propice à ce que ce soit un véritable travail collectif.

M. le Maire

Donc, au 1^{er} juillet, une proposition à la commission ? Cela vous va ?

M. Conway

Je demande au président de cette commission si, a priori... ? Parce que je ne sais pas...

M. Hervo

Je suis tout à fait prêt à vous écouter avec le plus grand intérêt.

M. le Maire

C'est parfait !

M. Conway

C'est juste pour savoir, à ce propos : ces réunions de commission, quand vont-elles démarrer ?

M. le Maire

J'ai demandé aux présidents des commissions de me faire une proposition de dates. Je crois que... C'est en cours ?

Vous allez recevoir cela bientôt.

Vous avez déjà reçu, les uns et les autres, des propositions des présidents ? Non.

Messieurs et Mesdames les présidents de commission, vous êtes priés de nous faire rapidement des propositions de dates ! D'accord ? Merci.

Et j'aimerais bien que le calendrier soit fait jusqu'à la fin de l'année, ce qui fait que tout le monde peut organiser ses agendas. Entendu ? Eh bien, voilà ! Merci infiniment.

Au 1^{er} juillet, la piste cyclable ! En plus, il fait beau !

Nous passons donc aux décisions du maire.

3.2 - Décisions

M. le Maire

- N° 2008/38 : Acquisition d'un téléphone satellitaire auprès de M. Pourcelot.
- N° 2008/39 : Contrat avec la musique principale de l'Armée de Terre pour un concert.
- N° 2008/40 : Marché à procédure adaptée - fourniture de services de téléphonie fixe de la Ville de La Garenne-Colombes.
- N° 2008/41 : Avenant au contrat d'assistance du logiciel Concerto.
- N° 2008/42 : Contrat avec Fabienne Bar pour un concert du kiosque.
- N° 2008/43 : Marché à procédure adaptée - fourniture de 15 micro-ordinateurs pour la Ville de La Garenne-Colombes.
- N° 2008/44 : Marché complémentaire - contrat d'entretien de deux courts de tennis couverts au complexe sportif Marcel Payen.
- N° 2008/45 : Contrat avec Théâtre France pour un concert.
- N° 2008/46 : Contrat avec l'atelier et théâtre du Copeau pour le spectacle « chat va jazzer ».
- N° 2008/47 : Travaux de signalisation horizontale.
- N° 2008/48 : Marché à procédure adaptée – fourniture de deux machines « laveuse-essoreuse » pour le centre de vacances de La Garenne-Colombes à Houlgate.
- N° 2008/49 : Contrat avec la SARL Trains Touristiques de France pour la fête de la Ville.
- N° 2008/50 : Contrat avec Air 2 jeux pour la fête de la ville du 7 juin 2008.
- N° 2008/51 : Contrat avec Air 2 Jeux pour la fête de la ville des 7 et 8 juin 2008.
- N° 2008/52 : Convention d'attribution d'une subvention du département des Hauts-de-Seine en faveur de l'opération départementale « 20^{ème} édition du Festival Chorus des Hauts-de-Seine ».
- N° 2008/53 : Marché à procédure adaptée pour la fourniture de denrées alimentaires pour les repas des crèches.
- N° 2008/54 : Contrat avec la Maîtrise des Hauts-de-Seine pour le spectacle « Atchafalaya ».

M. le Maire

Est-ce que vous avez des remarques à faire sur la liste des décisions que j'ai prises, en vertu de l'article que vous m'avez aimablement voté la dernière fois ?

Pas de questions ?

Oui, Monsieur Billard ?

M. Billard

Juste deux questions.

Sur la 2008/38, culture générale, le téléphone satellitaire, à quoi cela sert et pourquoi ?

M. le Maire

C'est assez simple. Nous avons eu une discussion avec le préfet. Vous savez qu'il y a un risque théorique, pour certains pratique, mais un risque d'inondation par débordement de la Seine dans le cadre d'une crue de type 1910. Dans cette hypothèse, les systèmes téléphoniques seraient probablement endommagés et ne fonctionneraient pas. Nous avons eu une discussion il y a deux ou trois ans avec le préfet et plus personne n'a jamais relancé là-dessus. Il avait été dit qu'il serait bien que chaque Ville puisse s'équiper d'un téléphone satellitaire pour qu'au moins chaque mairie puisse appeler le préfet pour lui dire que tout allait bien.

M. Conway

Nous avons échappé au pire, alors ?

M. le Maire

Je ne sais pas. Mais, en tout cas, voilà ! Donc le téléphone satellitaire est quelque part dans la mairie et il paraît qu'il faut maintenant prendre un abonnement ? C'est cela ? Cela coûte cher, un abonnement, non ? Quand on l'a acheté, on peut ne pas consommer ?

Ah, on paye ! Donc on va attendre qu'il commence à pleuvoir pour payer un abonnement ! (*Rires.*)

Autre question ?

M. Billard

Une dernière question : sur la 2008/43, la fourniture de 15 micros, est-ce que c'est dans le cadre justement de la modernisation informatique ?

M. le Maire

Ce sont des micro-ordinateurs qui équipent les bureaux des adjoints au maire présidents des commissions. Il y avait cinq plis reçus. Le critère de choix a été la valeur technique pour 50 % de la note et le prix pour 50 % de la note. C'est la société Cap Antigone qui, comme son nom l'indique, est domiciliée à Courbevoie. Pour 9 825 euros.

M. Billard

Merci.

M. le Maire

Je vous en prie.

Pas d'autre question ?

3.3 - Questions orales

M. le Maire

Y a-t-il des questions orales ou pas ?

Non.

Qu'est-ce qui vous arrive ? Un moment de faiblesse ? Pas de questions orales ?

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une bonne soirée et je vous dis à bientôt.

La séance est levée à 22 heures 17.